



- AC1 - Monuments historiques**
  - périmètre de protection de rayon 500 mètres
  - Monument Historique
- I3 - Canalisations de gaz**
  - zone de passage
- PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles**
  - zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement
- T1 - Voies ferrées**
  - zone de protection



maître d'ouvrage :  
**Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE Commune de Hohatzenheim

PLU ARRETE  
 Vu pour être annexé à la délibération du  
 en date du  
 A , le  
 M. , .

**Document de travail  
 Version du 23 août 2018**